

AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ(E) VÉTÉRINAIRE

Centre de Formation d'Apprentis (CFA)

MAJ : 11/2025

Véritable trait d'union entre le vétérinaire et ses clients, l'auxiliaire vétérinaire est le premier contact du client avec la structure. Il joue un rôle essentiel dans le bon fonctionnement et le professionnalisme d'une clinique vétérinaire grâce à ses compétences pluridisciplinaires.

Titre de niveau 4 enregistré au RNCP 40344, l'auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire, usuellement appelé "ASV-GIP-SA", est à ce jour le seul titre reconnu à l'échelon 5 par la Convention Collective des cabinets et cliniques vétérinaires.

OBJECTIFS

La formation vise à acquérir les compétences suivantes :

- ▶ Conseiller la clientèle du vétérinaire ;
- ▶ Contribuer à l'organisation interne de l'établissement de soins vétérinaires ;
- ▶ Maintenir l'hygiène au sein de l'établissement de soins vétérinaires ;
- ▶ Assister le vétérinaire en soins et en chirurgie.

apform
Pour l'entreprise vétérinaire



PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte à toute personne présentant les pré-requis :

- ▶ Avoir obligatoirement 18 ans à la signature du contrat et moins de 29 ans (plus de 29 ans, nous contacter) ;
- ▶ Être titulaire du baccalauréat (ou diplôme de niveau IV) ou avoir obtenu la qualification AVQ du GIPSA ;
- ▶ Avoir effectué un stage de 70 heures minimum en clinique vétérinaire : stage, CDD, PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel). Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez vous renseigner auprès de France Travail, des Missions Locales ou Cap Emploi qui vous délivreront une convention de stage. Si vous êtes étudiant, contactez la Chambre des Métiers ;
- ▶ Signer un contrat d'apprentissage ;
- ▶ Être physiquement apte à exercer le métier ;
- ▶ D'autre part, il est vivement conseillé de participer à une information collective organisée par le centre ou aux Journées Portes Ouvertes du Robillard afin d'obtenir le maximum de renseignements inhérents à cette formation.

CONDITIONS D'ENTRÉE

- ▶ Début de formation en septembre prochain, sous réserve de contrat d'apprentissage signé ;
- ▶ Remplir le dossier de candidature sur le site d'apform, ou en accès direct : <https://eva.apform.fr/> ;
- ▶ Entretien de motivation.

SPÉCIFICITÉS DE L'APPRENTISSAGE

- ▶ Rémunération en fonction de l'âge, de la convention de l'entreprise et de l'année de formation ;
- ▶ Couverture sociale par la MSA ou la CPAM ;
- ▶ Aide aux frais d'hébergement et de restauration ;
- ▶ Aide au permis de conduire ;
- ▶ Aide au premier équipement professionnel ;
- ▶ Pour plus d'information sur l'apprentissage : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/>.

DURÉE

- La formation dure 2 ans et s'articule ainsi :
- ▶ Heures en CFA : 805 heures, à raison d'une semaine par mois environ chaque année ;
 - ▶ Heures en entreprise : 2870 heures en entreprise (82 semaines) ;
 - ▶ Congés payés : 5 semaines par an.

CONTENU

La formation s'articule autour de 4 blocs de compétences qu'il est possible de valider séparément. Le Titre d'Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire est délivré aux candidats ayant obtenu les 4 UC suivantes :

- ▶ UC1 : Conseiller la clientèle du vétérinaire ;
- ▶ UC2 : Contribuer à l'organisation interne de l'établissement de soins vétérinaires ;
- ▶ UC3 : Maintenir l'hygiène au sein de l'établissement de soins vétérinaires ;
- ▶ UC4 : Assister le vétérinaire en soins et chirurgie.

LES PLUS DE LA FORMATION

- ▶ Plateau technique équipé ;
- ▶ Intervenants professionnels ;
- ▶ Nombreuses visites pédagogiques.

POURSUITE D'ÉTUDES

Ce diplôme n'a pas vocation à faire l'objet d'une poursuite d'études, mais des spécialisations (CQP) sont néanmoins possibles.

apform
Pour l'entreprise vétérinaire



DÉBOUCHÉS

- ▶ Auxiliaire spécialisé(e) vétérinaire ;
- ▶ Auxiliaire de soins aux animaux.

Les ASV bénéficient de l'équivalence du Certificat de Capacité Animaux Domestiques. Ils peuvent travailler dans d'autres secteurs animaliers (élevage, éducation canine, animalerie, refuge, etc.).

MODALITÉS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles (voir la rubrique « Vie du Centre » sur notre site internet <https://www.le-robillard.fr/>).

CONTACT

CFA «Le Robillard»
938 Route du Lycée Agricole
Lieury 14170 Saint-Pierre-en-Auge
02 31 42 61 21
cfa.le-robillard@educagri.fr
www.le-robillard.fr

Une Référente Handicap apform est là pour vous accueillir et vous informer en cas de besoin : Muriel BOURDEAUX @handicap@apform.fr

Vous pouvez également vous adresser à la Référente Handicap du CFA Le Robillard : Virginie DANIEL
☎ 02 31 42 61 21 – @ virginie.daniel@educagri.fr

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'un contrat d'apprentissage. Contactez notre secrétariat :
☎ 02 31 42 61 21 – @ cfa.le-robillard@educagri.fr

PLUS D'INFORMATIONS ?



Vous souhaitez en savoir davantage sur les modalités pédagogiques et d'évaluation, nos résultats en matière de réussite, d'insertion, de satisfaction, etc. ? **Scannez le QR Code** ci-contre pour accéder à notre site internet !